

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 11  
Du 02 Novembre 2018

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## COMITE DE DIRECTION

BO N° 11 du 31 octobre 2018

Président de séance : M GIBERT

Présents Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BOUSQUET – DRIF- MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER- RONTES

Excusés : Mme ROYER -SAVIANA-Mrs LACOUR -BONNET –BOUDET–BOUTIE - GERARD–GRILLE- JORGE– VALET–ZAMO - BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE -DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 10 du 25 octobre 2018

### TIRAGE AU SORT DE LA COUPES D'OCCITANIE

Le tirage au sort du 5<sup>e</sup> tour de la coupe d'Occitanie a eu lieu au district de l'Aude le 31 Octobre 2018  
Lire les rencontres en rubrique concernée.

### RAPPEL FMI

A compter du week-end du 03 et 04 novembre 2018, il sera mis en application les sanctions concernant la FMI au regard de l'article 139 bis.

Les nouveaux clubs ne sont pas concernés par ces sanctions. Ils bénéficient d'une dérogation pour la saison 2018-2019.

### RAPPEL VIREMENTS DISTRICT

Lorsqu'un virement financier est effectué envers le district, le club doit **OBLIGATOIREMENT** envoyer un mail en précisant la date et le montant du virement afin d'être régularisé sur footclub.

Le Secrétaire

**COMMISSION REGLEMENT ET CONTENTIEUX  
DU DISTRICT DE L'AUDE**

réunion du 31 octobre 2018

**Président:** M. PETROSINO François**Membres** M. DRIF Méziane – BOUSQUET Daniel

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.

Les clubs cités ci-dessous ne se sont pas acquittés des sommes dues au District de l'Aude de football à la date du 29 octobre 2018 (pv N°08 du 11 octobre 2018) :

**Ariège :**

**U17** FOIX (60,05€) – BALE (23.52€) – CEPAF (36.71€) – LE FOSSAT (65.07€) –  
LESCURE(23.52€)

**FEM** FC CRITOURIEN (32.70€)

**U15** 1JA (27.60€) – PAMIERS (10.33€)

**Aude :**

**Seniors** ALZONNE FC (140.69€) – CARCASSONNE DES ILES (376.51€) –  
CARCASSONNE FAC 2 (746.23€) – CASTELNAUDARY 2 (212.74€)- LEZIGNAN ATLAS (146€)- OL  
CORBIERES ST ANDRE (208€) – UF LEZIGNAN (27.46€) – VILLEGLY (284.40€)

**U13** ARMISSAN (25.89€)- CLAPE MEDITERRANNEE (52€) – HAUTE VALLEE AUDE FA  
(246.99€)

Les clubs cités ci-dessus seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis

Les récidivistes seront appliqués tous les mois de la façon suivante :

-1<sup>e</sup> récidive : sanction de 2 points de pénalités pour leur équipe supérieure seniors, féminines, jeunes évoluant en district

-2<sup>e</sup> récidive : sanction de 3 points de pénalités pour leur équipe supérieure seniors, féminines, jeunes évoluant en district

-3<sup>e</sup> récidive : le club est exclu de toutes compétitions pour la saison (sauf pour le foot d'animation) à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

La commission Règlement et Contentieux transmet le(s) dossier(s) à la commission de discipline pour application de l'article 89 bis.

Le président de la commission

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS****BO N° 11 DU 31/10/2018**

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

**COURSAN EC / SC NARBONNE MONTPLAISIR  
U15 phase 1 poule D du 06/10/18**

Vu la feuille de match

Vu les informations complémentaires de l'arbitre

Considérant les articles 14 et 18 des RdD de l'Aude

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 65 mn, l'équipe de Coursan EC étant réduite à 7 joueurs le score était de 11 à 0 en faveur du SC Narbonne.

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par pénalité au club de Coursan EC**

**Coursan EC 00 (1pt) / SC Narbonne 11 (4pts)**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**ST PAPOUL OS / FC DE LA MALEPERE  
Féminine Sénior du 27/10/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club du FC de la Malepère

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC de la Malepère n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du FC de la Malepère**

**St Papoul OS 03 (4pts) / FC de la Malepère -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FC BRIOLET / COURSAN EC  
U15 Poule D du 27/10/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club de Coursan EC

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Coursan EC n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Coursan EC**

**FC Briolet 03 (3pts) / Coursan EC -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FPO / LE FOSSAT  
U17 Inter District poule C du 27/10/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club du FPO

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FPO n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du FPO**

**FPO 00 (-1pt) / Le Fossat 03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

**COMMISSION DES ARBITRES****Réunion plénière du 30 octobre 2018**Président : Fabien DURANTE-MALVYPrésents : Amira LOCUTURA ; Pierre FABRE ; Joseph JORGE ; Jean-Marc LARUELLE ; Raymond LIGONNET ; Romain MARTY ; François MOCHE ; Mohamed MANI ;Excusés : Yves BOUTIE ; Grégory VILAIN ; Jean-Pierre ZAMO**COURRIELS RECUS**

-Les 3 arbitres sinistrés à 100% lors des inondations tiennent à remercier tous leurs collègues pour les nombreux témoignages de soutien et les aides apportées ou proposées depuis la catastrophe.

-Un arbitre central demande à changer de catégorie en passant spécifique. Accord de principe sous réserve de places suffisantes en Départementale 1, seule catégorie pour laquelle la CDA désigne des nouveaux assistants.

**BILAN DES FORMATIONS OCTOBRE 2018****Séniors**

Après 2 WE complets de préparation sur le plan théorique et physique, 7 séniors ont été admis. La formation a été particulièrement constructive et la motivation des nouveaux arrivants est évidente.

Les stagiaires seront accompagnés par un observateur expérimenté lors de leur première rencontre au minimum.

**Jeunes**

La formation s'est déroulée au Top du Roulier à Capendu. La CDA a pu bénéficier des installations sportives du club de l'Alaric et est satisfaite de pouvoir compter sur 19 jeunes stagiaires supplémentaires.

Comme à l'accoutumée, cette formation oscillant entre théorie et pratique a été particulièrement dense pendant 4 jours. Les jeunes ont réussi à se projeter dans leur future fonction tout en travaillant au maximum leurs axes de progression respectifs.

Le taux de réussite de 100% n'y est pas étranger.

**RAPPEL** : tous les stagiaires (séniors et jeunes) seront reçus au District le samedi 10 novembre 2018 pour finalisation administrative des dossiers.

## **FEMINISATION DE L'ARBITRAGE**

Conformément à la volonté de la FFF, la référente des féminines continue son travail de recrutement.

Les 3 stagiaires féminines de la session de formation d'octobre 2018 ont été admises avec brio et seront individuellement accompagnées par la référente lors de leur première rencontre.

## **BILAN CRA 22/10/2018**

La Commission Régionale des Arbitres s'est tenue le dimanche 22 octobre à Castelnaudary. Le travail a été articulé autour des thèmes des désignations, de la formation, du lien avec la CRA et des préconisations fédérales.

La CDA a pu remonter ses attentes et prend note des souhaits de la CRA.

## **ENTRAINEMENTS**

Les arbitres de ligue se tiennent à disposition des arbitres de District pour assurer des séances d'entraînement régulières à la Plaine Mayrevieille.

Pour les entraînements des mardis et jeudis (en fonction des disponibilités), les arbitres peuvent directement contacter Luc BARREAU au 06.79.95.64.11 ET Romain MARTY au 06.67.88.47.42 pour les entraînements du vendredi.

La CDA rappelle que les qualités athlétiques constituent un élément essentiel de la gestion d'une rencontre mais aussi de la progression. Pour les arbitres profitant de la proximité géographique, il serait donc particulièrement opportun de s'entraîner régulièrement et de contacter les référents physiques dont les noms sont indiqués plus haut.

**Le Président de la Commission**



**COMMISSION SENIORS**

PV N° 11 du 31 octobre 2018

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES-DRIF

**RATTRAPAGE  
LE 18 NOVEMBRE 2018**

**COUPE FAVRE 3<sup>E</sup> TOUR**

SAISSAC CAB – TRAPEL P

**CHAMPIONNAT**

- D1 MOUSSAN – ALARIC
- D2A CHALABRE – LE LAUQUET
- D2B VILLEDUBERT – MOUSSAN 2
- D3B CORBIERES MED 2 – TRAPEL P 2  
VENTENAC – MALVES  
MOUSSAN 3 – ALARIC 2
- D4B VENTENAC 2 – LE LAUQUET 2  
NARBONNE UFC 2 - VILLEDUBERT 2

**TIRAGE DU 5<sup>E</sup> TOUR DE LA COUPE D OCCITANIE**

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES- PETROSINO- BERTI –TISSEYRE- MANI-GIBERT – PITIE –  
AKLI-BONNET-BONHOMME-DRIF  
Club présent : Neant

Les matchs se joueront le 18/11/2018 à 14h30

FA CARCASSONNE – CO CASTELNAUDARY

STE EULALIE VIL – CONQUES

NARBONNE UFC- FU NARBONNE

Possibilité de jouer à une autre date, accord des deux clubs obligatoire 10 jours avant.

**Le président de la commission**

**COMMISSION JEUNES A 11**

Réunion du 31 Octobre 2018

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M. MANI, BONNET, AKLI

➤ Courriers

**REPROGRAMMATION des RENCONTRES****Championnat U17 :**

En accord avec les deux clubs le match en retard en retard CONQUES / TRAPEL PENNAUTIER se jouera le mercredi 7 novembre horaire à voir entre les deux clubs.

**Championnat U15 :**

Le match en retard UF LEZIGNAN / ETS MALVES devra se jouer le mercredi 7 novembre horaire à voir entre les deux clubs.

**Coupe U17 :**

Suite à l'entretien téléphonique avec le responsable du TRAPEL PENNAUTIER la commission reprogramme la rencontre de coupe opposant le TRAPEL PENNAUTIER à Saint NAZAIRE prévue le jeudi 1 Novembre au mercredi 14 Novembre horaire à voir avec le club de Saint NAZAIRE

**AMENDES**

**1<sup>er</sup> Forfait U17 Poule C :** FPO – Amende 42€

**2<sup>eme</sup> Forfait U15 poule D :** COURSAN ES – Amende 53€

**Amende 16€ :** Après vérification de la feuille de match, il ressort que le club du PAYS BASSE ARIEGE en U17 n'a pas inscrit le nom et numéro de licence d'un dirigeant.

**ABSCENCE FEUILLE DE MATCH ET NON SAISIE DE RESULTAT****U15 Poule B:**

La commission constate que le club de 1JA 1 n'a pas saisi le résultat de la rencontre du 29/09/2018 opposant 1JA 1 / LESAT FC 1

Après plusieurs rappels n'ayant reçu aucune information de la part du club la commission transmet le dossier à la commission des statuts et règlement pour suite à donner.

**TIRAGE DES COUPES**

Le tirage du 2eme tour de Coupe de l'Aude et le 1<sup>er</sup> Tour du Challenge Loubatière auront lieu le jeudi 8 Novembre 2018 au district de l'Aude. Les rencontres auront lieu le week-end du 17 et 18 Novembre 2018

**INFOS Montée en Poule D1**

Suite au forfait général du club de LESCURE US 1 en catégorie U17 poule B, celle-ci ne comportant que 4 équipes, la commission décide que **seul le premier de la poule accédera à la D1**

**La commission transmet le dossier au Comité Directeur pour approbation**

**ENGAGEMENTS 2<sup>e</sup> PHASE**

Les clubs sont informés que les engagements des nouvelles équipes seront clos le mardi 13 novembre 2018.

*Le président de la Commission*



## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°11 du 31 octobre 2018

**Présents** : M. PITIE – TISSEYRE.

**Excusé** : M. BOUDET.

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui

CATEGORIE U<sub>13</sub>*Engagements 2<sup>ème</sup> Phase*

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes pour la 2<sup>ème</sup> Phase des U<sub>13</sub> :

- SC Narbonne Montplaisir 4,
- Entente Clape / Coursan 2,
- CO Castelnaudary 2.

Les clubs qui le souhaitent ont la possibilité d'engager des équipes supplémentaires AVANT le mardi 6 novembre 2018. Passé ce délai, plus aucun engagement ne sera pris en compte pour la 2<sup>ème</sup> Phase.



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ

## Coupe de l'Aude U13 – Lieux des rencontres

La Commission informe les clubs des lieux des rencontres du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe de l'Aude. Pour rappel, ces matches se dérouleront le samedi 10 novembre 2018.

POULES	CLUBS ORGANISATEURS	CLUBS VISITEURS	CLUBS VISITEURS	CLUBS VISITEURS
POULE A	<b>FC ST NAZAIRE 1</b>	ST MARCEL/MOUSSAN 1	FC CORBIERES MED. 2	
POULE B	<b>ST MARCEL/MOUSSAN 3</b>	FU NARBONNE 1	FU NARBONNE 3	
POULE C	<b>MJC GRUISSAN FC 1</b>	O.CUXAC D'AUDE 1	SC NARBONNE M. 3	
POULE D	<b>FC ARMISSAN 1</b>	US MINERVOIS 1	E LEZIGNAN/LUC 3	UFC NARBONNE 1
POULE E	<b>FC SALLELES D'AUDE 1</b>	SC NARBONNE M. 1	SC NARBONNE M. 2	ST MARCEL/MOUSSAN 2
POULE F	<b>FU NARBONNE 2</b>	E LEZIGNAN/LUC 2	E LEZIGNAN/LUC 1	FC CORBIERES MED. 1
POULE G	<b>FC MASSOGIEN 1</b>	FC BRIOLET 2	FC MALEPERE 2	FA CARCASSONNE 3
POULE H	<b>LIMOUX PIEUSSE FC 1</b>	ES ARZENS 1	HAUT-MINERVOIS OL 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 2
POULE I	<b>CO CASTELNAUDARY 1</b>	FC LE COUGAING 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 1	ENTENTE 3S 1
POULE J	<b>GFC 2</b>	QUILLAN FAHVA 1	FA CARCASSONNE 4	O. MONTREAL 1
POULE K	<b>E NAUROUZE/ SALLES 1</b>	GF PIEGE-LAURAGAIS-M. 1	US CONQUES 2	GFC 1
POULE L	<b>FC BRIOLET 1</b>	O. OZANAM 1	US MONTAGNE NOIRE 1	TREBES FC 2
POULE M	<b>GF PIEGE-LAURAGAIS-MALEPERE 2</b>	TREBES FC 1	FC MALEPERE 1	
POULE N	<b>US CONQUES 1</b>	ES MALVES 1	FC LE COUGAING 2	
POULE O	<b>FA CARCASSONNE 1</b>	FC ALARIC 1	LIMOUX PIEUSSE FC 2	
POULE P	<b>FA CARCASSONNE 2</b>	TRAPEL PENNAUTIER FC 3	GFC 3	

Il est demandé aux clubs recevant, disposant de plusieurs installations sportives, de communiquer au [SECRETARIAT DU DISTRICT](#) le lieu où ils souhaitent jouer ce 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe de l'Aude, avant le mardi 6 novembre 2018, délai de rigueur.

Les 16 équipes vainqueur de ces plateaux (soit le 1<sup>er</sup> de chaque poule) seront qualifiées pour la Phase Départementale du Festival Foot des U13. Les autres équipes prendront part au Challenge Peytavy.

- ❖ **RAPPEL** : en cas d'égalité, les équipes sont départagées par les résultats de l'épreuve de jonglerie réalisée avant le début des rencontres. Chaque équipe devra **présenter 12 joueurs dès la phase préliminaire (1<sup>er</sup> Tour)**.



En effet, chaque joueur **absent** marquera 0 point au défi technique pour son équipe, sachant que le défi **concernera les 12 joueurs** et plus les 8 meilleures performances. **Cette particularité ne s'appliquera que pour la Coupe de l'Aude.**

Les clubs peuvent inscrire le nombre d'équipes qu'ils souhaitent en Coupe. Toutefois, un club ne pourra avoir plus de deux équipes qualifiées à la Phase Départementale du Festival Foot U13.

**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 11 du 31 octobre 2018

**Présidente** Mme ROYER

**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-

**CHAMPIONNAT FEMININES A 8**

**SAMEDI 03 ET DIMANCHE 04 NOVEMBRE 2018**

**POULE A**

**Dimanche 04 novembre 2018**

**A 10h**

NAUROUZE LABASTIDE – US MONTAGNE NORE  
FC MALEPERE – GFPLM  
LIMOUX P – FANJEAUX

**A 13h**

FC CRITOURIEN - ST PAPOUL

**POULE B**

**Samedi 03 novembre 2018**

**A 19h**

FC BRIOLET – VILLALIER

**Dimanche 04 novembre 2018**

**A 9H**

FC ALARIC- MALVES

**A 10h**

BASSIN F CARCASSONNAIS- TRAPEL PENNAUTIER  
NARBONNE UFC – LUC /MOUSSAN

**COUPE A 11**

**Equipes engagées** : CUXAC D AUDE – FFB CARCASSONNAIS – ENT BRIOLET/ALARIC – ENT TRAPEL/LES MARTYS

**La Présidente de la Commission**

**COMMISSION DES TERRAINS  
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES**

PV N° 11 du 31 octobre 2018

Président: M. PETROSINO François

**COMPLEXE SPORTIF DE VILLEGLY**

Décision prise par la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures des installations au cours du 10/09/2018 et avalisée par PV n°02 de la CFTIS en date du 27/09/2018

Ville – VILLEGLY

Terrain – Complexe Sportif – NNI 114260102

Classement initial Niveau 6

**CONVOCAION CRTIS**

Réunion de travail le 19/11/2018 à 14h30  
Au siège de la Ligue à MONTPELLIER

Le Président de la Commission  
M. PETROSINO